

	<b>ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CCAS</b>	Numéro de l'acte	2025-1513 DGSCB
		Nature de l'acte	Arrêté
		Matière de l'acte	5.3.1

**Objet : Désignation d'un membre du conseil d'administration du CCAS**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 à L.123-9,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1512 du 8 septembre 2025 portant prise d'acte de la démission de Monsieur Jackie DELASSUS, membre nommé du conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ce membre afin d'assurer la continuité du fonctionnement du conseil d'administration du CCAS,

Considérant les compétences et l'engagement de Madame Marie-Christine GAMBLIN dans les actions sociales locales,

Considérant la candidature de Madame Marie-Christine GAMBLIN présentée par les Restos du Cœur,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Marie-Christine GAMBLIN, domiciliée au 13 rue Louis Aragon 62219 Longuenesse, est nommée membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Longuenesse, en qualité de personne extérieure participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Article 2 : Le mandat de Madame Marie-Christine GAMBLIN prendra effet à compter du 8 septembre 2025 et s'achèvera à la même date que celui des autres membres nommés, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du CCAS et une copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer.

Fait à LONGUENESSE, le 8 septembre 2025

Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ

Publication le 09/09/2025